

Matériel technologique **OBLIGATOIRE** pour la formation en vente-conseil et représentation

Les personnes admises dans les cohortes de formation en ligne des programmes vente-conseil et représentation utiliseront leur propre ordinateur à la maison. Le Centre fournit les logiciels spécifiques au cours (Office 365 - Acomba) et leur mise à jour nécessaire à la formation.

Le centre de formation professionnelle à La Prairie peut également faire un prêt de matériel technologique pour les personnes admises qui n'ont pas accès à du matériel adéquat. Vous devrez être en mesure de vous présenter au centre de formation pour récupérer le matériel nécessaire à votre formation avant le début de celle-ci.

Il est de votre responsabilité d'avoir en votre possession le matériel technologique obligatoire de base. L'utilisation du téléphone cellulaire pour assister aux cours en ligne est **interdite**.

Matériel technologique **OBLIGATOIRE** de base pour les travaux à la maison

- Ordinateur de bureau ou portable avec Windows 10 ; si vous possédez un « **Chromebook** », il ne sera pas possible d'effectuer les travaux Excel qui contiennent des macro-commandes de calcul. Cet outil n'est donc **pas à utiliser**. Si vous possédez un « **Mac** », il ne sera pas possible d'effectuer les travaux dans le logiciel Acomba, cet outil n'est donc **pas à utiliser**.
- L'ordinateur doit être à jour et en bon état de fonctionnement ;
- Une version récente d'un des navigateurs suivants : Google chrome, Internet Explorer/Microsoft Edge, Mozilla Firefox.
- L'application Teams pour assister aux cours, préalablement installée avant le premier cours.
- Une caméra fonctionnelle (formation en caméra ouverte).
- Une connexion Internet permettant de supporter les outils technologiques.

Soutien informatique

L'école de formation professionnelle à La Prairie **n'est pas responsable du soutien informatique sur les ordinateurs personnels des étudiants.**

Notre accompagnement se limite à un diagnostic de premier niveau de la part de l'enseignant en début de formation, permettant de conseiller l'étudiant sur la cause de la problématique, afin de recommander des actions que l'étudiant doit entreprendre de manière personnelle. Si le problème persiste, l'étudiant à la responsabilité de venir emprunter un ordinateur à l'école.

L'étudiant doit s'assurer que les prérequis techniques nécessaires à sa formation sont présents pour l'utilisation ou l'installation des logiciels essentiels au bon déroulement des cours, et cela, tout au long de son programme d'étude. Le CFPL ne se substitue en aucun cas au support des manufacturiers, fournisseurs ou distributeurs de matériels ou logiciels.